



Commission thème 3

Intelligence artificielle, enjeux et impacts sur nos métiers.

Le déploiement massif de l'intelligence artificielle qui a eu lieu ces dernières années a des impacts sociaux et environnementaux dévastateurs, notamment l'IA générative qui est actuellement la plus largement utilisée. Derrière les promesses vendues par les promoteurs de ces IA, le moindre usage nécessite des infrastructures dramatiquement coûteuses en énergie, en eau et en ressources matérielles et le développement de *data centers* de plus en plus nombreux. Les IA ne sont pas neutres. Ces outils effectuent un tri opaque de l'information et invisibilisent une partie des connaissances et des pans entiers de la recherche. Ces produits commerciaux possèdent des biais sexistes, genrés et racistes inhérents. Les IA reproduisent et amplifient des dominations existantes et en créent d'autres. Le SNESUP-FSU s'oppose à tout usage massif de l'IA au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Le SNESUP-FSU alerte aussi sur les inégalités d'accès aux outils d'IA, notamment aux outils les plus performants, payants, contrôlés par quelques grandes entreprises du numérique qui organisent la dépendance des usagers et usagères et de nos établissements. Cette logique marchande est incompatible avec les principes du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) défendu par le SNESUP-FSU. Elle conduit à une appropriation de notre travail par des sociétés privées. En lieu et place de la privatisation rampante des savoirs induite par l'usage des IA des Big Tech dans le domaine de l'ESR, le SNESUP-FSU défend un enseignement supérieur émancipateur, accessible à tous et toutes. Tout déploiement de l'IA participe au capitalisme de surveillance auquel il faut résister et doit en tout état de cause faire l'objet d'une information préalable des usagers.

Faire face à l'utilisation de l'IA par les étudiant.es

Le SNESUP-FSU rappelle son attachement à un usage du numérique par les enseignant.es et les étudiant.es qui soit basé sur des outils libres et loyaux, sans fonctionnalités d'IA imposées. Il est indispensable de former les étudiant.es à une véritable culture numérique, leur permettant de comprendre le fonctionnement des outils d'IA, d'appréhender leurs limites et les rapports de dépendance que l'usage de ces IA peuvent créer. Les étudiant.es doivent être formé.es à l'esprit critique, à la vérification croisée des sources, au repérage des hallucinations faites par l'IA, et à la compréhension des biais. Cette formation doit également inclure les impacts environnementaux et démocratiques de l'usage de l'IA.

Le recours banalisé à l'IA par les étudiant.es risque d'affaiblir leurs capacités d'analyse, de rédaction et l'acquisition des savoirs et des compétences qui sont l'objet même de la formation dispensée : un haut niveau de formation doit être préservé pour qu'une utilisation de l'IA, si elle est souhaitable, soit possible de façon contrôlée.

Compte tenu de l'usage de l'IA fait actuellement par les étudiant.es, la question de l'évaluation des productions écrites et visuelles se pose, en particulier pour les mémoires. C'est aux enseignant.es de décider des modalités d'évaluation adaptées à leur enseignement. L'interdiction explicite de l'usage de l'IA pour les productions écrites et orales doit être inscrite par défaut dans les MCC et les règlements des examens, même si cela ne résout pas la question de l'applicabilité de ces dispositions.

Alors que de nombreux enseignant.es sont confronté.es à la captation et au téléversement de leurs cours sur les outils d'IA, nous rappelons que les enseignant.es du supérieur sont propriétaires de leur image et de leurs cours, y compris des photocopiés, des diaporamas ou de tout autre document fournis aux étudiant.es ; ceux-ci ne peuvent donc pas être téléversés dans une IA sans leur autorisation.

Utilisation de l'IA dans l'exercice de nos missions

Face à la multiplication des formulaires imposés par nos administrations dans les établissements, la tentation est grande de recourir à l'IA pour les remplir automatiquement et gagner du temps. Pourtant, la réponse ne réside pas dans l'automatisation de ces tâches, mais dans la réduction des procédures inutiles et des outils redondants et dans une véritable simplification des procédures. En aucun cas l'IA ni les outils numériques déployés dans l'enseignement supérieur ne doivent servir à remplacer les personnels, à les surveiller ou à vérifier l'accomplissement des enseignements et des activités de recherche.

Comme pour de nombreux autres sujets, la recherche sur l'IA n'est pas nouvelle. Cette recherche est nécessaire et doit se poursuivre. Un certain mal-être de la communauté scientifique spécialiste de ce sujet émerge, notamment face aux risques de ces outils. Cette souffrance doit être prise en compte.

Le SNESUP-FSU est attaché à l'évaluation et à la gestion des carrières par les pairs. Les dossiers de promotions par exemple ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement automatisé par l'IA, notamment afin de ne pas fournir de données personnelles à l'IA. Il est nécessaire de demander à ce que chaque instance de gestion de carrière (CNU, CAc Restreint...) s'engage à ne pas utiliser l'IA dans l'exercice de leurs missions.

Certains usages de l'IA dans nos métiers sont à haut risque, notamment pour le traitement des candidatures à nos formations (parcoursup, monmaster...) et dans la gestion RH par l'administration. Il est important de s'opposer formellement à ces utilisations, ainsi qu'à l'utilisation de l'IA pour évaluer les étudiant.es et les relectures des articles de recherche.

Le recours à l'IA est partiellement dû à la compétition exacerbée créée par le manque de moyens et la dégradation des conditions de travail, notamment chez les jeunes chercheur.es. L'IA n'est pas une solution aux problèmes de budget ni à l'amélioration des conditions de travail. Il faut davantage de moyens pour encadrer les étudiant.es, davantage de postes de titulaires de personnels de tous statuts, davantage de moyens récurrents pour l'enseignement et la recherche.

Lutter contre les expérimentations tous azimuts

Certains établissements mènent d'ores et déjà des expérimentations sur l'usage de l'IA, parfois sans concertation avec les personnels. Nous rappelons que cette mise en place ne peut se faire sans consulter les instances représentatives du personnel comme les CSA, mais également les conseils centraux et les instances des composantes. Tout déploiement

ou expérimentation doit répondre à un besoin réel explicite et après une étude des alternatives à l'usage de l'IA. Ce déploiement ne doit pas conduire à réduire les effectifs ou à augmenter la charge de travail des personnels.

Les risques inhérents au déploiement ou à l'expérimentation des IA, notamment les risques psycho-sociaux, mais également les impacts écologiques et humains doivent être pris en compte en amont. Les établissements ne peuvent pas faire l'économie d'un bilan complet de ces impacts auprès de l'ensemble de la communauté universitaire. Tout agent.e ou tout usager.e doit pouvoir avoir la liberté de refuser d'utiliser l'IA dans l'exercice de ses missions. Ces usages ne doivent pas générer de transfert des données à l'extérieur de l'établissement - même si les IA ne sont pas les seules causes de fuites de données qu'il faut combattre.

Les débats sur les expérimentations ou déploiement doivent porter également sur le type d'IA et sur leurs finalités d'usage et pas uniquement sur les conditions d'hébergement des données. Les universités ne sont pas en capacité de développer leur propre modèle *ab initio* et le risque est d'utiliser sous couvert d'hébergement en local un modèle pré-existant qui comporte d'importants biais.

Les chartes sur l'usage de l'IA qui se développent dans les établissements ne sont que peu contraignantes et enchaînent les poncifs. Elles ne doivent pas être un prétexte au développement massif des IAG au sein de nos établissements.

Alors que le gouvernement, le ministère de l'ESR et les directions d'établissement présentent l'IA - et notamment l'IA générative - comme une révolution technologique incontournable, les discussions que nous avons pu mener dans ce congrès d'étude montre à quel point son développement et sa généralisation doivent être remises en cause.

Vote : 43 Pour / 0 Contre / 5 Abstention / 2 NPPV